

C'EST L'HEURE !



**VÉRIFIEZ
VOS AVERTISSEURS**

Je change l'heure, je vérifie mes avertisseurs!

Le changement d'heure est prévu dans la nuit du 11 au 12 mars 2023. En avançant vos horloges, pensez à inspecter et tester vos avertisseurs de fumée. Si vos avertisseurs fonctionnent à pile, c'est le temps de les changer! Si vous n'en avez pas, installez-en sans tarder. Il est obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage de votre logement, y compris le sous-sol.

Comment vérifier l'avertisseur de fumée:

- Appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement.
- Vérifiez leur capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près des avertisseurs.
- Si vous êtes reliés à une centrale, avisez la compagnie avant l'essai et vérifiez si le signal a été transmis.

N'oubliez pas :

- Passez légèrement l'aspirateur, en utilisant une brosse douce, à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur à pile, au moins une fois par année, sauf pour l'avertisseur électrique qu'il ne faut jamais ouvrir. Nettoyez l'extérieur seulement. Cela empêche que la poussière s'accumule sur les capteurs de fumée.
- Ne peignez jamais l'avertisseur de fumée.
- Des signaux sonores intermittents indiquent que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. Pensez à utiliser une pile longue durée comme une pile au lithium. **N'installez jamais de pile rechargeable.**
- Remplacez vos avertisseurs de fumée tous les 10 ans.



Votre service de prévention incendie vous informe.